

Webinaire : Information sensibilisation sur les Paris sportifs

le 11 février 2026



La réglementation fédérale relatives aux paris sportifs

- Création d'un Titre VI Intégrité des compétitions sportives
- Article 607 des Règlements Généraux de la FFBB dispose que :
 - Les acteurs des compétitions de basketball ont **l'interdiction de parier sur toute compétition de la discipline basketball**. Ils ne peuvent :
 - Engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur une compétition de la discipline basketball ;
 - Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de leur profession ou de leur fonction, et qui sont inconnues du public;

Ces interdictions portent sur tous les niveaux de compétitions et toutes les compétitions de basketball, quel que soit le territoire sur lequel elles se déroulent.

La réglementation fédérale

➤ La Charte Ethique du basketball :

- La loi a établi des règles très précises en matière de paris sportifs. Ces règles, connues de tous et transposées dans les règlements de la FFBB, doivent donc être strictement appliquées;
- Tous les acteurs du sport doivent refuser et dénoncer les comportements contraires au code du sport ainsi qu'aux règlements fédéraux.
- Les acteurs doivent avoir pleinement conscience que leur comportement a des incidences directes sur l'image du Basket-ball et doivent à ce titre avoir un comportement exemplaire en toute circonstance, sur et en dehors du terrain;
- La tricherie ou la manipulation des résultats sportifs introduit une rupture dans l'égalité des chances, portant atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

Le Croisement de fichier

Outil de contrôle :

- En vue de sanctionner les manquements à cette interdiction, la FFBB peut solliciter **la mise en œuvre de croisement de fichiers en application de l'article L.131-16-1 du code du sport** :
 - Auprès de l'ANJ (paris en ligne)
 - Auprès de la FDJ (réseau physique)

→ Infraction aux règlements = engagement de poursuites disciplinaire

A l'issue des précédents croisements opérés des procédures disciplinaires ont été engagées et des sanctions prononcées.

Le règlement disciplinaire

Le règlement disciplinaire FFBB général prévoit des **infractions relatives aux paris sportifs et à l'intégrité des compétitions**, notamment :

- qui aura pris part à des paris non autorisés sur le résultat des compétitions ;
- qui aura contrevenu **aux dispositions de l'article 607 des Règlements Généraux** de la FFBB relatives aux paris sportifs ;
- qui aura corrompu ou tenté de corrompre les résultats d'une rencontre ou la performance des sportifs ;
- qui aura accepté de l'argent ou un avantage quelconque pour influencer de manière significative les résultats d'une rencontre, d'une phase de jeu, d'une épreuve ou d'une compétition ;
- qui aura proposé ou tenté de proposer de l'argent ou un avantage quelconque pour obtenir une/des information(s), obtenue(s) à l'occasion de sa fonction ou de sa qualité, sur tout élément lié à la compétition, non divulguée(s) au public et ayant pour effet de faciliter la prise de paris sur celle-ci ;
- qui aura accepté de l'argent ou un avantage quelconque en contrepartie de l'apport d'information(s) obtenue(s) à l'occasion de sa fonction, sur tout élément lié à la compétition, non divulguée(s) au public et ayant pour effet de faciliter la prise de paris sur celle-ci ;
- (...)

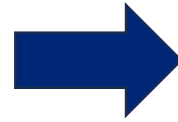
Les sanctions encourues sont prévues à l'article 22 du règlement disciplinaire général notamment

- Avertissement
- Amende jusqu'à 45 000 euros pour une personne physique
- Interdiction temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives organisées ou autorisées par la fédération
- Interdiction d'exercice de fonction
- Radiation
- (...)

Pourquoi prévenir ?

La prévention est essentielle car elle permet de :

- Protéger les acteurs des compétitions et donc les licenciés de la FFBB ;
- Préserver l'intégrité de nos compétitions en diminuant les risques de manipulations ;
- Garantir l'image de la FFBB, de ses organismes déconcentrés, et des disciplines du Basket en général ;



**1^{er} levier permettant
d'institutionnaliser la
sensibilisation aux risques
liés aux paris sportifs**

Comment prévenir ?

➤ Rôle des CTO, de la CFO des CDO&CRO:

- **Relayer** les messages de prévention et les règles fédérales auprès des clubs et des licenciés, notamment les arbitres ;
- Ajouter des **temps de sensibilisation** lors:
 - de réunions ;
 - de formations initiales des officiels;
 - de stage de recyclage ou revalidation;
- Faire remonter à la FFBB toute situation à risque concernant aussi bien un club qu'un licencié.

Quels outils ?

- Plateforme de signalement JeSignale : <https://jesignale.ffbb.com/>
- Adresses mails spécialisées : Le Service central Courses et Jeux (SCCJ) du ministère de l'Intérieur : dnpij-sccj-secgen@interieur.gouv.fr ou L'Autorité nationale des Jeux (ANJ) : alerte@anj.fr
- [Page dédiée « Intégrité / Paris sportifs » sur le site fédéral FFBB](#)
- [Vidéo réalisée par la FFBB](#)
- Module e-learning sur l'environnement des paris sportifs et l'intégrité des compétitions
- Partenaires institutionnels : <https://anj.fr/> / <https://www.fdj.fr/pour-vous-accompagner/>
- Réglementation fédérale et supports des webinaires;
- Service Intégrité et Conformité de la FFBB (déléguee intégrité) : delegueintegrite@ffbb.com

Bonnes pratiques

- **Ne jamais transmettre d'informations privilégiées** (*blessures, compositions d'équipe, stratégie, état de forme*) qui paraîtraient anodines ;
- **Refuser toute sollicitation** et ne jamais accepter de cadeaux, d'argent, d'avantages ou d'invitations de la part de personnes inconnues ou suspectes ;
- **Adopter une vigilance accrue sur les réseaux sociaux ;**
- **Signaler toute tentative de pression ou de sollicitation** aux instances compétentes ;
- **Relayer les messages de prévention et les règles fédérales relatives à l'interdiction de parier et à la préservation de l'intégrité des compétitions.**
- **Orienter et accompagner** les licenciés confrontés à une addiction aux jeux ou aux paris sportifs vers le dispositif **Joueurs Info Service** : <https://www.joueurs-info-service.fr/>



117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

